

Pr DOMINIQUE BELPOMME

« NOUS APPORTONS LES PREUVES IRRÉFUTABLES DU DANGER DES ONDES ARTIFICIELLES »

INTERVIEW

Propos recueillis par Pryska Ducœurjoly

Paru début 2021 dans un silence médiatique assourdissant, « *Le livre noir des ondes* » (Ed. Marco Pietteur) ébranle le discours pseudo-rassurant des autorités sanitaires et la stratégie du doute mise en œuvre par les industriels. S'appuyant sur 6000 publications scientifiques et sur l'étude d'une cohorte de 3000 patients devenus intolérants aux ondes, ce livre nous convainc d'adopter la sobriété électromagnétique. On y trouve de nombreux conseils pour mieux se protéger, mais aussi des pistes de traitements. Cet ouvrage d'utilité publique, à se procurer d'urgence, fait état d'une expertise collective et internationale coordonnée par le professeur Dominique Belpomme. Ce cancérologue, à la tête de l'Institut européen de recherche sur le cancer et l'environnement (ECERI), œuvre depuis de nombreuses années pour informer le public. Alors que la 5G se déploie à marche forcée, avec d'autres médecins et chercheurs, il lance aujourd'hui un appel à la résistance citoyenne.

Nous savons tous, plus ou moins, que les ondes présentent un danger pour la santé mais *Le livre noir des ondes* propose une description des risques qui fait froid dans le dos... Comment est accueilli cet ouvrage ?

Précisons d'abord que je ne suis pas le seul auteur de ce livre et que je n'en suis que l'un des porte-parole. Il s'agit d'une expertise collective internationale réalisée grâce aux contributions de chercheurs experts dans l'étude des champs électromagnétiques, comme le Pr André Vander Vorst (physicien belge), Pierre Le Ruz (docteur ès sciences, expert international), Philippe Irigaray (docteur ès sciences), le Pr Gérard Ledoigt (biologiste). Nous nous appuyons parallèlement sur un comité de parrainage qui rassemble une bonne douzaine de sommités scientifiques internationales. Nous présentons un état des lieux solide à partir de faits scientifiques avérés et l'analyse de plus de 6000 études. Cette expertise nous offre un accueil du public globalement favorable malgré un message qui tranche avec la doxa officielle. Du côté des médias indépendants, nous avons plus de retours positifs qu'espéré. Mais notre propos reste encore peu relayé par les médias conventionnels, parce que nombre d'entre eux sont sous dépendance des opérateurs qui délivrent un tout autre discours, beaucoup trop rassurant selon nous.

Actuellement les médias sont focalisés sur la pandémie de coronavirus mais le livre évoque d'autres pandémies cachées bien plus importantes en réalité !

Depuis plus d'un an, toute l'attention est effectivement portée sur la pandémie actuelle de Covid-19 mais un jour ou l'autre, nous serons rattrapés par la réalité des problèmes de santé actuels. Les autres pandémies telles que le cancer, l'autisme, la maladie d'Alzheimer, et celles liées à l'électrohypersensibilité (EHS) et à la sensibilité multiple aux produits chimiques (MCS) vont nécessairement réapparaître un jour plus clairement aux yeux de la société. Actuellement, nous nous sommes enfermés dans un piège où la lutte contre le coronavirus occulte les problèmes de santé. Par exemple, le confinement à domicile a fait augmenter le nombre de cas d'intolérance aux ondes ! On comprend la réticence des médias à documenter ce fait puisqu'eux-mêmes contribuent à augmenter les risques sanitaires en encourageant l'utilisation des technologies sans fil. Pourtant, nous savons avec certitude que l'exposition chronique aux ondes magnétiques artificielles affaiblit le système immunitaire, ce qui nous rend plus sensibles aux infections virales. Il se pose à l'évi-

dence la question de savoir si l'exposition aux ondes qui s'est intensifiée ces dernières années peut être un cofacteur dans la genèse et la diffusion des pandémies virales récentes dont celle actuelle de la covid-19. On ne peut pas balayer d'un revers de main cette hypothèse ni la qualifier d'impossible pour fuir le débat et qualifier les chercheurs qui la proposent de complotistes.

Les médias relayent aussi abondamment la promotion de la 5G, décrite comme une technologie « verte » qui pourrait améliorer la prise en charge ou le traçage sanitaire...

Le développement forcé de la 5G est une fuite en avant technologique pour créer un nouvel âge électromagnétique, où l'avènement du Big Data entraînera un mode de vie complètement numérisé, robotisé, dépersonnalisé et ouvert à toute sorte de piratages. Au-delà du déplorable déni de démocratie et de l'enterrement du principe de précaution, les effets sanitaires et environnementaux qui pourraient en relever sont encore non évalués. Même l'OMS et l'Anses

Nous savons avec certitude que l'exposition chronique aux ondes magnétiques artificielles affaiblit le système immunitaire, ce qui nous rend plus sensibles aux infections virales.

en France ont remis leur avis à plus tard car, véritablement, ces organismes ne disposent d'aucune donnée en amont suffisamment fiable pour évaluer le danger ou l'innocuité de ce nouveau mode d'exposition. L'expression « green tech » est un argument commercial. Du côté de la recherche indépendante, nous entrevoyons plutôt des pertes de biodiversité extrêmes, déjà bien mises en évidence par des études allemandes sur la flore et la faune. En fait, compte-tenu de ce qu'on sait déjà sur les effets sanitaires de la 3G et de la 4G, la 5G représente un défi qui pourrait conduire à un véritable crime de santé.

Quelle nouveauté scientifique apporte *Le livre noir des ondes* par rapport à ce que vous saviez déjà sur la dangerosité des ondes artificielles ?

Le livre décrit et annonce au grand public ce que sont en réalité l'intolérance aux champs électromagnétiques et l'électrohypersensibilité. Nous sommes face à un nouveau fléau des temps modernes d'ampleur pandémique, qui touche déjà des millions de personnes dans le monde. Pour la France par exemple, les estimations extra-

polées à partir des données de la littérature scientifique sont de 1 à 3 millions de personnes, ce qui est considérable. C'est une nouvelle pathologie que nous ne connaissions pas il y a 10 ans. Cette expertise collective apporte pour la première fois des preuves irréfutables que les champs électromagnétiques sont à l'origine de nombreuses pathologies comme la maladie d'Alzheimer, le cancer, la baisse de fertilité et certaines maladies cardiaques. Il s'agit bien de pandémies puisque celles-ci progressent partout dans le monde et frappent chaque année des dizaines de millions de personnes.

Vous parlez de preuves irréfutables. Quelles sont-elles ?

Le problème de fond, c'est la définition même d'une preuve. En mathématiques, c'est assez évident. Mais en sciences de la nature c'est beaucoup plus difficile. L'épidémiologie n'est qu'un des éléments. Elle prouve l'existence d'une association entre deux phénomènes mais pas une causalité. Il faut pour cela, en plus, des données toxico-biologiques, autrement dit la réalisation de tests de laboratoires permettant de caractériser l'effet d'un agent incriminé sur des animaux et/ou sur des cultures de cellules. En outre, l'OMS a défini un ensemble de critères de causalité pour apporter une preuve scientifique, à savoir : une compliance à la méthode scientifique ; l'existence de données reproductibles et réalisées par des équipes indépendantes ; la mise en évidence d'un phénomène de dose/effet (plus la dose est importante, plus l'effet est manifeste) ; enfin la connaissance d'un mécanisme d'action physico-biologique cohérent et expliqué.

L'expertise scientifique que nous avons réalisée a mis un point d'honneur à coller à ces critères de causalité tels que définis par

Compte-tenu de ce qu'on sait déjà sur les effets sanitaires de la 3G et de la 4G, la 5G représente un défi qui pourrait conduire à un véritable crime de santé.

l'OMS. C'est pour cela que nous affirmons que nous avons maintenant des preuves irréfutables : la démarche est scientifique, les données sont reproductibles et réalisées par des équipes indépendantes, le mécanisme d'action est expliqué, et enfin l'effet/dose est constaté. Par exemple, en matière d'infertilité, il est démontré que plus les spermatozoïdes subissent une intensité importante d'ondes électromagnétiques, plus le nombre d'anomalies augmente. Cet effet/dose est également démontré pour la maladie d'Alzheimer, les cancers, les suicides et les dépressions. Nous avons donc largement dépassé le stade du doute. En tant que médecin et chercheur, je suis personnellement toujours très prudent avant d'affirmer un type de vérité au grand public. Au début de cette expertise, je n'étais pas certain d'arriver à une telle conclusion... Mais après avoir analysé l'ensemble de la littérature scientifique et nos propres travaux de recherche avec l'équipe de l'ouvrage, il est clair que nous ne pouvons plus nier la nuisance des champs électromagnétiques sur notre santé. Dire aujourd'hui que « cela n'est pas prouvé » est une contre-vérité. Il est donc devenu essentiel d'informer le public. C'est le devoir de tout médecin.

Comment l'exposition aux champs électromagnétiques peut-elle provoquer une telle diversité de maladies, apparemment sans lien entre elles ?

Toutes les maladies liées à l'effet de nuisance des ondes électromagnétiques ont un point commun : elles présentent des niveaux élevés de stress nitroso-oxydatif et d'inflammation chronique, une inflammation que nous qualifions de bas grade ou de froide, car celle-ci est purement biologique. Il est aujourd'hui démontré que les ondes induisent des radicaux libres oxygénés ou nitrosés extrêmement réactifs qui ont la capacité de faire des dégâts au niveau

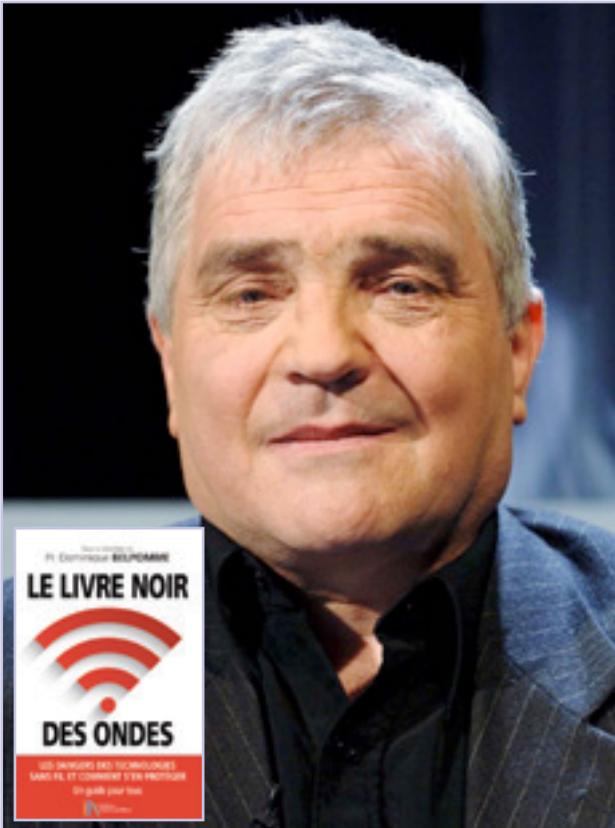
moléculaire, notamment au niveau de l'ADN, et cela dans tous les types de cellules de notre organisme. Ce qui fait la différence, c'est d'abord le fait que l'exposition peut toucher un organe plutôt qu'un autre (cerveau, cœur, organes génitaux, ou autres). Ensuite, on doit tenir compte de la durée et de l'intensité de l'exposition, lesquelles peuvent contribuer à générer deux types de phénomènes opposés : certaines mutations provoquées au niveau de l'ADN peuvent d'une part stimuler la prolifération cellulaire : il s'agit du versant cancer ; et d'autre part, si la dose de rayonnement et le nombre de mutations sont beaucoup plus importants, les cellules peuvent programmer leur propre mort : il s'agit alors du versant cytotoxique, comme c'est le cas pour la maladie d'Alzheimer où les neurones sont détruits. On a donc l'explication de ce qui se passe sur un plan physique et biologique pour ces deux types d'affections, avec un mécanisme commun qui dans tous les cas est le stress oxydant et l'inflammation qui lui est causalement associée.

Vous révélez que la durée d'exposition aux ondes, pas seulement la dose, est déterminante.

C'est en effet le point capital. Les opérateurs nous disent qu'il n'y a pas de risque parce que la dose est infime. Or c'est la répétition de doses même infimes, et donc en définitive la durée d'exposition qui est déterminante. Il faut parfois 20 ans d'exposition pour aboutir à un syndrome d'intolérance électromagnétique. On retrouve ce phénomène avec les produits chimiques et en particulier les pesticides : ce n'est pas seulement la dose qui fait le poison, mais sa répétition. Mais nous avons ici un autre problème : celui des normes de tolérance maximale d'exposition. Ces normes sont en réalité beaucoup trop élevées. Elles ne tiennent compte que de l'échauffement tissulaire induit par les ondes dans le corps, et non d'autres phénomènes non thermiques dont plusieurs équipes dans le monde ont pu démontrer l'existence. Ces normes trop élevées ont été affirmées depuis de nombreuses années par une ONG d'origine allemande, l'ICNIRP, sur laquelle s'appuie l'OMS. Or, c'est une « structure opaque défendant surtout les intérêts de l'industrie du mobile », comme le rappelle, dans la préface du livre, Jean Huss, rapporteur de la Résolution 1815 du Conseil de l'Europe (mai 2011) qui recommande un abaissement des normes réglementaires d'exposition. Or celles-ci doivent impérativement être révisées pour intégrer les effets dits « non ionisants », c'est-à-dire non thermiques des ondes. Certains pays, comme la Belgique, la Pologne, le Luxembourg, l'Italie et surtout l'Autriche, ont réduit les valeurs maximales de tolérance aux ondes non-ionisantes chez l'homme, mais l'OMS, l'Union européenne, y compris la France et l'Allemagne, persistent à maintenir des normes extrêmement préjudiciables.

L'ouvrage résume « les dix effets biologiques expliquant la nocivité des champs électromagnétiques non ionisants » c'est-à-dire faiblement énergétiques : stress oxydant, atteinte du système nerveux central, ouverture de la barrière hémato-encéphalique, neuro-inflammation, mais aussi toxicité au niveau de l'ADN. Nos gènes sont-ils une cible privilégiée des ondes ?

L'ADN est au cœur du problème. À la fois l'ADN des mitochondries, qui sont des organites intra-cellulaires déterminant le métabolisme énergétique de la cellule, et l'ADN du noyau qui régule l'ensemble de la cellule. Or l'ADN des mitochondries est particulièrement vulnérable aux ondes. Les mutations de cet ADN amplifient considérablement le stress oxydant dans les cellules et donc aggravent le processus de détérioration toxico-biologique. Il s'ensuit la survenue d'une toxicité au niveau des gènes de l'ADN nucléaire, là aussi sous la forme de mutations, et secondairement à ces mutations, un dérèglement de l'expression des gènes. Les ondes peuvent aussi atta-



quer directement l'ADN du noyau avec un impact direct dans l'activation ou l'inhibition de l'expression de certains gènes (dans le cadre d'un processus épigénétique). Il a en effet pu être mis en évidence l'existence d'éléments de réponse spécifiques aux champs électromagnétiques dans la partie du génome responsable de l'expression de certains gènes. C'est ici une preuve irréfutable de la possibilité d'effets non thermiques des champs électromagnétiques sur l'organisme.

Comment diagnostiquer cliniquement une intolérance aux ondes ? Selon vous, il faut distinguer l'intolérance d'une part et l'électrohypersensibilité, alias EHS, d'autre part.

Toutes les personnes intolérantes aux ondes ne sont pas forcément des personnes électrohypersensibles (EHS), mais toutes sont intolérantes. L'intolérance désigne une réaction de défense face à une exposition aiguë ou chronique. Parmi les symptômes : il y a des lésions cutanées, de possibles anomalies cliniques à l'examen neurologique, des vertiges, des acouphènes, des flashes lumineux, de la photophobie, des palpitations, de l'incontinence urinaire, et surtout des troubles cognitifs, des maux de tête, et de la fatigue. Nous sommes en présence d'un tableau clinique particulièrement cohérent, commun à beaucoup de sujets intolérants, ce qui met en évidence la nature objective de ce syndrome que nous avons décrit. L'électrohypersensibilité désigne un stade d'intolérance chronique où le malade présente les symptômes précédents à des intensités d'exposition cette fois extrêmement faibles en raison d'un abaissement du seuil normal de tolérance chez eux, ce qui rend leur vie quotidienne très pénible. Une des particularités de l'électrohypersensibilité est qu'elle s'accompagne dans 30 % des cas d'une « sensibilité multiple aux produits chimiques » (MCS), provoquée par une rupture de la barrière hémato-encéphalique qui normalement protège notre cerveau des produits toxiques, mais qui, ici, laisse passer les toxiques environnementaux. Ce qui aggrave encore le tableau clinique et crée un cercle vicieux.

Donc, selon vous, l'électrohypersensibilité et plus généralement le syndrome d'intolérance ne seraient pas d'ordre psychologique mais bien liés à des facteurs environnementaux ?

La cause première n'est effectivement pas psychiatrique ou psychologique, contrairement à ce qu'affirment un certain nombre de nos détracteurs. Ce que nous avons pu établir dans le cadre du suivi clinique de 3 000 patients, tests biologiques et imageries médicales à l'appui, c'est que l'électrohypersensibilité est une maladie neurologique à part entière. Nos travaux sont basés sur la plus grande cohorte mondiale de sujets devenus intolérants aux ondes, une base de données que nous avons constituée depuis 2009 et qui est la plus importante dans le monde. Tous les centres de recherche internationaux sur l'électrohypersensibilité scrutent avec attention nos avancées. On suppose que l'électrohypersensibilité provient d'une dégradation de certains circuits neuronaux, c'est comme avoir reçu un coup de soleil dans le cerveau. Tous les mécanismes en cause n'ont pas encore à ce jour été clarifiés mais il semble bien que cela se joue au niveau des lobes temporaux du cerveau et plus précisément du système limbique.

Comment soignez-vous l'intolérance aux ondes, est-ce réversible ?

Cela passe d'abord par une suppression aussi drastique que possible de l'exposition aux ondes artificielles et cela pour tous les types de fréquences, non seulement pour les radiofréquences émises par les technologies sans fil, mais aussi pour les extrêmement basses fréquences liées à l'électricité domestique ou industrielle. Il faut arriver à déterminer si l'exposition provient de l'intérieur du logement ou au contraire de l'extérieur. Parfois, il est préférable de déménager pour s'éloigner dans la mesure du possible des zones polluées. C'est toute une hygiène électromagnétique à mettre en place. Parallèlement, nous proposons aux malades des micronutriments pour corriger les anomalies biologiques. La correction des déficits en zinc et en diverses vitamines – notamment la vitamine D et les vitamines du groupe B – est primordiale pour permettre de lutter contre le stress oxydatif et l'inflammation, et fortifier les neurones. Quand il y a un taux d'histamine élevé, on donne un antihistaminique. Certains extraits de plantes comme le gingko biloba ou la papaye fermentée peuvent également contribuer à restaurer les fonctions neuro-vasculaires cérébrales endommagées. Nos protocoles sont issus des données de la littérature mais demeurent encore empiriques. Si nous arrivons globalement à faire que de nombreux malades EHS bénéficient d'une régression de leurs symptômes, cela reste malheureusement beaucoup plus difficile pour l'électrohypersensibilité elle-même, car celle-ci le plus souvent persiste. D'où la protection qu'il est nécessaire d'associer de façon quasi permanente au traitement. Dans certains cas d'EHS évoluée, un stade lésionnel au niveau du cerveau semble pouvoir être atteint. La recherche doit encore beaucoup progresser dans ce domaine.

Nous avons pu établir dans le cadre du suivi clinique de 3 000 patients, tests biologiques et imageries médicales à l'appui, que l'électrohypersensibilité est une maladie neurologique à part entière.

Parfois, il est préférable de déménager pour s'éloigner dans la mesure du possible des zones polluées. C'est toute une hygiène électromagnétique à mettre en place. Parallèlement, nous proposons aux malades des micronutriments pour corriger les anomalies biologiques. La correction des déficits en zinc et en diverses vitamines – notamment la vitamine D et les vitamines du groupe B – est primordiale pour permettre de lutter contre le stress oxydatif et l'inflammation, et fortifier les neurones. Quand il y a un taux d'histamine élevé, on donne un antihistaminique. Certains extraits de plantes comme le gingko biloba ou la papaye fermentée peuvent également contribuer à restaurer les fonctions neuro-vasculaires cérébrales endommagées. Nos protocoles sont issus des données de la littérature mais demeurent encore empiriques. Si nous arrivons globalement à faire que de nombreux malades EHS bénéficient d'une régression de leurs symptômes, cela reste malheureusement beaucoup plus difficile pour l'électrohypersensibilité elle-même, car celle-ci le plus souvent persiste. D'où la protection qu'il est nécessaire d'associer de façon quasi permanente au traitement. Dans certains cas d'EHS évoluée, un stade lésionnel au niveau du cerveau semble pouvoir être atteint. La recherche doit encore beaucoup progresser dans ce domaine.

Va-t-on reconnaître un jour l'électrohypersensibilité ?

Pour l'instant, aucun pays dans le monde ne reconnaît cette pathologie comme une nouvelle maladie émergente à part entière. L'OMS reconnaît bien l'EHS comme une condition morbide liée à un ensemble de symptômes, mais contrairement aux données scient- ➔



tifiques actuelles, nie encore toute causalité avec les ondes. Dans notre pays, cette affection est cependant très souvent reconnue comme un handicap par les maisons des personnes handicapées (MDPH). Dernièrement, j'ai été invité par le Sénat belge pour exposer nos travaux. J'ai reçu un bon accueil de la part des parle-

Toutes les ondes artificielles sont dangereuses. Elles ont un niveau de toxicité bien supérieur aux ondes naturelles car elles se comportent autrement sur un plan physique.

mentaires, mais j'ai été critiqué par un chirurgien qui a avoué n'avoir jamais vu un seul électrohypersensible. Nous espérons que le Sénat belge tiendra bon, que les parlementaires et le gouver-

nement de la Belgique prendront leurs responsabilités en reconnaissant enfin l'existence de cette maladie dans le cadre d'une loi. Ce serait une première, le début d'une reconnaissance sur le plan européen.

Qu'est-ce qui est finalement plus dangereux ? Les extrêmement basses fréquences de type rayonnement électrique (le 50 Hz), ou les micro-ondes émises par les téléphones portables et les antennes relais ?

Elles sont toutes dangereuses ! Le grand public doit avoir à l'esprit que les ondes que nous fabriquons et mettons sur le marché ont un niveau de toxicité bien supérieur aux ondes naturelles car elles ne se comportent pas de la même façon sur un plan physique. Les ondes artificielles sont pulsées, sous forme de trains d'ondes, mais sont en outre polarisées (elles ne rayonnent que dans une seule direction par rapport à leur ligne de direction), alors que les ondes naturelles émettent de manière continue et dans toutes les directions le long de leur ligne de propagation. C'est une distinction capitale. Si les ondes artificielles sont nocives, c'est justement à cause de leur nature polarisée et pulsée. Que ce soient les extrêmement basses fréquences, principalement le 50Hz du courant électrique, les radiofréquences *stricto sensu* (10 KHz à 300 MHz) des radio-communications et de la télévision et les hyperfréquences ou micro-ondes (300 MHz – 300 GHz) qui rassemblent l'ensemble des nouvelles technologies sans fil, y compris la 5G (voir page 112 du livre). Ces dernières hyperfréquences sont particulièrement en cause du fait de leur ampleur dans l'environnement (electrosmog) et de leur utilisation fréquente par le public, que ce soit sur le lieu de travail ou à domicile ; alors que ceux qui vivent près d'une ligne à haute tension ou d'un transformateur électrique seront plutôt victimes des extrêmement basses fréquences.

Comment les ondes artificielles peuvent-elles interférer avec nos propres ondes humaines comme les ondes cérébrales par exemple ?

C'est principalement au Pr. André Vander Vorst (biophysicien belge) qu'on doit la réponse à cette question. Nos membranes cellulaires produisent des champs électriques qui sont les garants du bon fonctionnement en particulier de notre cerveau et de notre cœur. Elles sont chargées positivement en surface et négativement à l'intérieur. Le potentiel de membrane ainsi créé produit un champ électrique endogène continu et à très basse fréquence. Sachant que la variation des ondes artificielles se fait dans une seule direction par rapport à leur ligne de propagation, ces ondes sont capables de forcer nos propres structures cellulaires à osciller. Elles peuvent donc provoquer l'ouverture anormale des canaux ioniques transmembranaires, et donc induire des modifications fonctionnelles et même parfois structurales des autres constituants cellulaires. Parmi les autres interférences possibles, rappelons que le système nerveux constitue un véritable système de transmission d'informations mettant en jeu des courants électriques. Par ailleurs, certaines cellules du cerveau, du cœur et des muscles émettent des extrêmement basses fréquences, que l'on mesure couramment en médecine (encéphalogramme, électrocardiogramme, électromyogramme). Or il existe bien aussi des composantes d'extrêmement basses fréquences contenues dans les signaux des téléphones portables, DECT, Wifi, qui peuvent créer des interférences avec nos champs électriques endogènes.

Qui sont les personnes les plus en danger ?

Une attention particulière doit être portée aux femmes enceintes et aux enfants qui sont les plus vulnérables. Les ondes artificielles sont probablement impliquées dans les troubles du développement cérébral de l'enfant et cela se produit dès la grossesse. On les suspecte comme souvent d'être un co-facteur de l'épidémie actuelle d'autisme. Même si cela reste encore à prouver chez l'homme, il existe un faisceau de preuves chez l'animal qui impose l'application du principe de précaution. L'autisme et les troubles associés surviennent chez un enfant sur 60 en Europe, et aux États-Unis. C'est une véritable pandémie qui a un impact durable et profond sur la santé publique.

Espérez-vous faire évoluer la conscience collective avec cet ouvrage ?

Il devient urgent de réguler l'utilisation de ces nouvelles techniques d'information et donc de stopper la fuite en avant de leur développement sans règles et donc irresponsable, et notamment de la 5G, en informant directement le public des risques qu'il encourt. C'est au nom du serment d'Hippocrate et donc en toute lucidité et conformité avec la déontologie médicale que nous agissons. Nous révélons comment une fausse controverse a été organisée en vue de maintenir le déni du danger des ondes et le dénigrement sociétal des chercheurs qui s'en occupent. Nous proposons dix mesures de santé publique à prendre d'urgence dans le cadre d'une refonte complète de notre système de santé visant à réguler l'utilisation des technologies sans fil, notamment : la création de zones blanches, la formation d'experts agréés, l'abaissement des normes sécuritaires, l'application des principes de sobriété et de précaution notamment chez les femmes enceintes et les enfants. Face au poids des lobbies sur les instances publiques, nous appelons à la résistance citoyenne pour dissiper le brouillard électromagnétique qui assombrit notre avenir sanitaire. ■

⁽¹⁾ "Le danger potentiel des champs électromagnétiques et leur effet sur l'environnement" - Résolution 1815 (27/05/2011) sur les antennes-relais et les téléphones portables. Reconnaissance du danger et recommandation d'abaissement des seuils d'exposition des antennes-relais à 0,6V/m puis 0,2V/m.